

Gouvernement du Québec

**Décret 272-2017, 27 mars 2017**

CONCERNANT la nomination de madame Anne-Marie Lanctôt comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Anne-Marie Lanctôt, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 28 mars 2017;

QUE le lieu de résidence de madame Anne-Marie Lanctôt soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66324

Gouvernement du Québec

**Décret 273-2017, 27 mars 2017**

CONCERNANT la nomination de madame Guylaine Rivest comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Guylaine Rivest, juge de paix magistrat à la Cour du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 28 mars 2017;

QUE le lieu de résidence de madame Guylaine Rivest soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66325

Gouvernement du Québec

**Décret 274-2017, 27 mars 2017**

CONCERNANT la nomination de monsieur David-Emmanuel Simon comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur David-Emmanuel Simon, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 28 mars 2017;

QUE le lieu de résidence de monsieur David-Emmanuel Simon soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66326

Gouvernement du Québec

**Décret 275-2017, 27 mars 2017**

CONCERNANT la nomination de monsieur Alexandre St-Onge comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Alexandre St-Onge, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 28 mars 2017;

QUE le lieu de résidence de monsieur Alexandre St-Onge soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66327